

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 20 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 20 juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Moulidars, dûment convoqué le 15 juillet 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie de MOULIDARS, sous la présidence de Madame MOCOEUR Sylvie, Maire.

Présents : BONNIN Mylène, GARREAULT Véronique, BAJOT Véronique, BELLOTEAU Stéphanie, SAÏD HOUSSEINE Moustoifa, COMPAIN Jean-Pierre, PREVOST Nicolas, LACOURARIE Christophe, DEYCARD Dimitri, DA SILVA FERREIRA Pedro, JOUANAUD Dominique, MAURIN Jean-Bernard, GOMBEAU Jean-René, MOCOEUR Sylvie.

Absent : MARTINAUD Alexandre

Secrétaire de séance : PREVOST Nicolas

Mocoeur Sylvie et Karine Besse ne portaient pas de masques lors du conseil municipal.

1. ACHAT DE TRACTEUR :

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un tracteur a été commandé par l'ancienne équipe municipale d'un montant de 71 520€ TTC. Compte tenu du fait que la délibération de délégations de fonction de l'ancien maire, autorisait les achats jusqu'à un montant de 5000 €, il convient que le nouveau conseil municipal valide l'achat de ce tracteur d'un montant de 71 520€ TTC. Par ailleurs, il faut également que le conseil Municipal accepte la reprise de l'ancien tracteur (CLAAS) pour un montant de 24 000€ TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'achat du tracteur et la reprise de l'ancien tracteur.

2. DECISION MODIFICATIVE :

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un tracteur a été commandé par l'ancienne équipe municipale d'un montant de 71 520€ TTC.

Lors du vote du budget, le tracteur a été inscrit avec le montant TTC incluant la reprise de l'ancien tracteur. Cependant au budget, le tracteur aurait dû être inscrit sans la reprise. Afin que l'achat de ce tracteur soit correctement inscrit au budget, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses investissement :	Recettes :
2182 opération 311 + 22 320€	024 : + 24 000€
Dépenses imprévues :	
020 : + 1680 €	

3. COMMISSIONS :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les délégués aux différentes commissions comme suit :

Finances	Titulaires : Stéphanie BELLOTEAU et Pedro DA SILVA FERREIRA Ensemble du conseil municipal
Urbanisme	Titulaire : Jean-Bernard MAURIN, Jean-René GOMBEAU, Mylène BONNIN, Véronique BAJOT
Bâtiments communaux	Dimitri DEYCARD, Jean-Pierre COMPAIN, Dominique JOUANAUD

Voirie	Nicolas PREVOST, Christophe LACOURARIE, Pedro DA SILVA FERREIRA
Appels d'offres	Ensemble du conseil municipal
Centre Communal d'Action Sociale	Stéphanie BELLOTEAU, Véronique GARREAULT, Sylvie MOCOEUR, Jean-René GOMBEAU
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire	Titulaires : Sylvie MOCOEUR, Mylène BONNIN, Dominique JOUANAUD Suppléant : Dimitri DEYCARD, Véronique BAJOT
Sport culture animations	Moustoifa SAÏD HOUSSEINE, Stéphanie BELLOTEAU, Véronique GARREAULT, Christophe LACOURARIE, Mylène BONNIN
Communication	Stéphanie BELLOTEAU, Véronique GARREAULT, Sylvie MOCOEUR, Nicolas PREVOST
Ressources humaines	Sylvie MOCOEUR, Pedro DA SILVA FERREIRA, Stéphanie BELLOTEAU
Patrimoine / environnement	Dominique JOUANAUD, Jean-Bernard MAURIN, Stéphanie BELLOTEAU, Véronique GARREAULT, Christophe LACOURARIE
Correspondant défense	Nicolas PREVOST
Comité National d'Action Sociale	Stéphanie BELLOTEAU Karine BESSE, déléguée du personnel
Savoir-faire du cognac	Titulaire : Stéphanie BELLOTEAU Suppléant : Pedro DA SILVA FERREIRA
Agence technique de la Charente	Titulaire : Sylvie MOCOEUR Suppléant : Jean-Bernard MAURIN
Fourrière	Titulaire : Jean-Bernard MAURIN Suppléant : Christophe LACOURARIE
Salle des fêtes (états des lieux)	Titulaire : Jean-Pierre COMPAIN Suppléant : Jean-René GOMBEAU
Référent tempête	Nicolas PREVOST
Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois	Sylvie MOCOEUR

Questions diverses :

Nicolas Prevost propose une journée point à temps sur la commune.

Jean-Bernard Maurin a évoqué la prochaine réunion au Grand Cognac en date du 23 juillet 2020. Ils vont évoquer les commissions.

La séance est levée à 21h10